

Nombre de membres : 34

En exercice : 33

Présents : 27

Pouvoirs : 5

Votants : 32

N°2021-78

Abstentions : 0

Exprimés : 32

Pour : 32

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt et un, le jeudi 28 octobre à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Salle de Réunion Communautaire de La Monnerie à CUSSAC sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 22 octobre deux mille vingt et un.

Présents : Christophe Gérourard, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Louis Furlaud, François Chaulet, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Maryse Parverie, Joël Vilard, Richard Simonneau, Thierry Dauchart, Josiane Lefort, Jean-Pierre Broussaud, Alain Duris, Bernard Darfeuilles, Christian Vignerie, Chantal Robin, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Hervé Mazeaud, Pierre Hachin, Jérôme Suet,

Suppléants présents :

Pouvoirs : Maryse Thomas délégation à Chantal Chabot, Pierre Varachaud délégation à François Chaulet, Jean Maynard délégation à Christian Vignerie, Patrick Gibaud délégation à Josiane Lefort, Bertrand Jayat délégation à Charles-Antoine Darfeuilles

Secrétaire de séance : Sylvie Germond

Objet : Autorisation donné à monsieur le Président de signer la convention de partenariat concernant la mise à disposition de compteurs Ecojoko avec monsieur le Président du Parc Naturel Régional Périgord Limousin.

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Ouest Limousin souhaite mieux consommer son énergie électrique en assurant un suivi de l'électricité au global, mais également en essayant de comprendre quels appareils consomment dans les locaux communautaires puis de détecter les consommations inutiles (mettre en avant les veilles cachées, etc...).

Afin d'accompagner la Communauté de Communes à adopter un comportement plus sobre en énergie pour ses bâtiments publics, le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin a fait l'acquisition de compteurs Ecojoko.

En complément du compteur Linky qui offre une vision globale des consommations d'électricité, le compteur Ecojoko est capable, grâce à une technologie d'intelligence artificielle, de capter les consommations des différents appareils (radiateur, ordinateur, chauffage, etc...). Cette connaissance permet ensuite de cibler les changements de comportements les plus efficaces pour économiser jusqu'à 25% d'électricité.

Dans le cadre de ce partenariat, le PNR Périgord Limousin s'engage à :

- ▣ Prêter 12 compteurs Ecojoko à la Communauté de Communes,
- ▣ Accompagner les chargés de mission de la Communauté de Communes pour cadrer la démarche,
- ▣ Autoriser la Communauté de Communes à communiquer sur cette action, en citant le partenariat avec le PNR.

Dans le cadre de ce partenariat, la Communauté de Communes s'engage à :

- Déployer les compteurs Ecojoko sur son parc bâti et auprès des Communes de son territoire. La priorité est donnée aux Communes adhérentes du Parc, néanmoins, la Communauté de Communes pourra déployer l'action sur l'ensemble de son territoire par soucis de cohérence.
- Faire signer une convention avec chaque Commune pour encadrer l'utilisation du compteur, en précisant une durée et le cadre de la démarche.
- Autoriser le PNR Périgord Limousin à communiquer sur les actions qui seront menées en application de la présente convention.

Il est proposé que cette convention soit signée pour une durée d'une année, renouvelable 2 fois sur demande.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **ADOpte** les termes de la convention de partenariat concernant la mise à disposition de compteurs Ecojoko entre la Communauté de Communes Ouest Limousin et le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin,

- **Autorise** monsieur le Président à signer la convention de partenariat concernant la mise à disposition de compteurs Ecojoko avec monsieur le Président du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le
Le Président

Le Président,

Christophe GEROUARD